

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1353

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 62

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« remplacé »

le mot :

« suppléé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.